



TotalEnergies

► **mes références**



Référence client : 115964570

Nom du client : Emilion et LORRAINE BAYLE

Référence PDL : 50047991381089

N° de compteur : 06206411300563

M. et Mme Emilion et LORRAINE BAYLE
ETG RDC APP E001
14 RUE PASTEUR
77170 BRIE COMTE ROBERT

► **une question ?**



Vous voulez nous appeler :

Nos conseillers sont à votre écoute au 09.70.80.69.69
(service gratuit + prix appel) du lundi au samedi de 09h00
à 19h00

Vous voulez nous écrire :

TotalEnergies - Service Clientèle
TSA 21519 - 75901-PARIS CEDEX 15
service.client@mail.totalenergies.fr

► **en cas de panne réseau**



Veuillez contacter votre gestionnaire de réseau :
Enedis pour l'électricité et GrDF pour le gaz

JUSTIFICATIF D'ABONNEMENT

N° ATT3101721053

Madame, Monsieur,

TotalEnergies Electricité et Gaz France atteste qu'en date du
28/11/2025 et depuis le 28/02/2025 Emilion et LORRAINE BAYLE
sont titulaires d'un contrat de fourniture d'énergie à l'adresse
ci-dessous.
14 RUE PASTEUR
77170 BRIE COMTE ROBERT

Le présent document peut valoir justificatif de domicile et est établi
sur la base des déclarations du titulaire du contrat lors de sa
souscription.

Merci de votre confiance,
Votre conseiller TotalEnergies

mon espace info



Vous déménagez bientôt ? Notre service déménagement express est là pour vous !

En quelques minutes sur [totalenergies.fr/clients/connexion](https://www.totalenergies.fr/clients/connexion) rubrique Mon déménagement express :

- Demandez la résiliation de la fourniture d'énergie, à la date de votre départ, dans le logement que vous quittez
 - Emménagez sereinement dans votre nouveau logement en ayant déjà réglé les formalités d'accès à l'énergie
- Service également disponible au 09 70 80 69 69 (du lundi au samedi, de 9h à 19h, service gratuit + prix appel), munissez-vous de votre nouvelle adresse et des relèves de vos compteurs actuels et futurs lors de votre appel.

Vous êtes destinataire de ce justificatif ? Vérifier son authenticité en un clic sur

<https://www.totalenergies.fr/clients/attestation-abonnement>

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil – Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil – Sceau

(1)

Extrait de l'acte ⁽²⁾ de naissance

n° 868

Le 30 mars 2024

à 00 heures 53

est né(e) ^(3, 4)

Rose, Maïe, Philippine, Augustina, Josephine

- BAYLE -

du sexe féminin

à Melun (Seine-et-Marne)

(5)

reconnu(e) ⁽⁶⁾

Délivré conforme aux registres, le 03 avril 2024

Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil – Sceau
délégué



Extrait de l'acte de décès n°

(8)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil – Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie (premier, deuxième, troisième, etc.) en tenant compte de sa date de naissance et pour l'acte d'enfant sans vie, de la date de l'accouchement. ■ ■ (2) Indiquer selon la situation : de naissance, d'enfant sans vie, ■ ■ (3) Compléter par les mots « sans vie » s'il s'agit d'un enfant sans vie. ■ ■ (4) Prénoms et NOM tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « né(e) d'un mariage conjointement en date du... » et/ou (1^{re} partie :... 2^e partie :...) en cas de double nom de famille. Le cas échéant, Prénoms et NOM tels qu'ils résultent de l'acte d'enfant sans vie. ■ ■ (5) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : De (Prénoms, NOM, née le... d...). Pour l'acte d'enfant sans vie, Prénoms et NOM, née le... d... de la mère, tels qu'ils résultent de l'acte, dans l'hypothèse où la page relative à son état civil n'a pu être renseignée. ■ ■ (6) Pour un acte de naissance, préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et, préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance). En cas de reconnaissance conjointe anticipée dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur réalisée par un couple de femmes, faire usage de la mention suivante : « Reconnaissance conjointement le... (date de la reconnaissance conjointe anticipée) devant AP (Prénoms NOM, notaire à l'office) ». ■ ■ (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. ■ ■ (8) Indiquer pour l'acte de décès : « Décédé le... »

ÉPOUX ou PÈRE ⁽¹⁾

Prénoms Émilien, Marie, Jacques

Nom ⁽²⁾ **BAYLE**

Né ⁽³⁾ le 9 juin 1998

à ***** heures *****

à Quincy-sous-Sénart (Essonne)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Philippe, Marie, Jean, Paul BAYLE

et de ⁽⁵⁾ Anne-Marie, Odette, Andrée FURNIAL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *****

le ⁽⁶⁾ *****

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

MARIAGE célébré à MELUN (Seine-et-Marne)

le 15 avril 2023

Il a été déclaré ⁽⁸⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 2023 / 000017

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

ÉPOUSE ou MÈRE ⁽¹⁾

Prénoms Lorraine, Jeanne, Isabelle, Marie

Nom ⁽²⁾ **CASSAGNOU**

Née ⁽³⁾ le 27 juin 1998

à ***** heures *****

à Le Chesnay (Yvelines)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Xavier, Marie CASSAGNOU

et de ⁽⁵⁾ Florence, Anne, Claude, Marie FAIVRE d'ARCIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *****

le ⁽⁶⁾ *****

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

à 16 heures 00

le 15 avril 2023

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère »

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie ... 2^{de} partie ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née »

(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de »

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire à... ».